

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2022

Date de convocation : 27 avril 2022

Date d'affichage : 27 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux et le trois mai à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Sébastien RUAZ - Carole MOTTUEL.

Absents, excusés : Annabelle MORILLAS - Anne-Lise TOSI

Procuration : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°1 M14

Considérant que les travaux pour le compte de tiers prévus au budget primitif pour la somme de 166 335,54€ n'ont pas à être imputé sur le chapitre 041 en dépenses et recettes mais sur le chapitre 45 en dépenses et recettes, il est nécessaire de procéder à une modification de l'imputation comptable de ces crédits comme suit :

Dépenses		Recettes	
4581 – chap 041 Opération pour le compte d'un tiers	- 166 335,54 €	4582 – chap 041 Opération pour le compte d'un tiers	- 166 335,54 €
4581 – chap 45 Opération pour le compte d'un tiers	+ 166 335,54 €	4582 – chap 45 Opération pour le compte d'un tiers	+ 166 335,54 €
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

Voté à l'unanimité

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A COMPTER DU 1^{er} MAI 2022

M le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Compte tenu de la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial existant précédemment et remplacé par ce poste de rédacteur.

Vu l'avis du Comité technique du 2 mai 2022,

Vu la délibération 18/2022 du 15 mars 2022 portant création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022,

		Effectivement pourvu titulaire TC	Effectivement pourvu titulaire TNC
	<i>Filière Administrative</i>		
Catégorie B	Rédacteur territorial	1	0
	Total Filière administrative	1	0
	<i>Filière technique</i>		
Catégorie C	Adjoint technique	0	1
	Total filière technique	0	1

Voté à l'unanimité

GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A L'ELABORATION DES SCHEMAS COMMUNAUX DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (SCDECI) ET LE SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'HERBASSE - ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de la commission de suivi de poursuivre sans report la démarche de groupement relative à l'élaboration des schémas communaux de DECI et notamment l'attribution des marchés en cours avant le mois de juillet.

APPROUVE l'avis de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché d'études relatif à la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable et de modélisation du fonctionnement d'équipements de DECI au bureau d'études NALDEO pour un montant de 639 585,50 euros H.T.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Point sur les travaux Côte Maréchale
- Remplacement secrétariat
- Mise en place du site internet
- Bulletin municipal de juin 2022
- Tour des commissions
- Point SIVOS et SIVU
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.